

25 janvier 2013

13.105
ad 12.031

Postulat de la commission Energie

Pour une stratégie énergétique 2050

Le thème des économies d'énergie et des énergies renouvelables est souvent évoqué, mais il n'existe cependant aucune stratégie avec une vision cantonale. Une stratégie cantonale énergétique s'avère nécessaire pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat est prié de fournir un rapport au Grand Conseil traitant "d'une stratégie énergétique jusqu'en 2050". Cette stratégie devra définir:

- la planification de la mise en œuvre de la société à 2000 Watts comme décrit dans l'article 1 de loi sur l'énergie et les mesures concrètes pour y parvenir.
- des objectifs concrets dans le domaine de la production chaleur et d'électricité (par une augmentation de la part d'énergies renouvelables).
- les mesures nécessaires (incitatives ou contraignantes) pour réduire la consommation d'énergie dans notre canton.

Ceci dans le but de garantir un approvisionnement en énergie pour les habitant-e-s de notre canton et une gestion durable des ressources naturelles.

Signataires: L.-M. Boulianne, M. Docourt Ducommun, S. Vuilleumier, D. Mihailovic, C. Gueissaz, A. Obrist, J.-J. Wenger, J.-D. Burnat, G. Hirschy, F. Jeandroz, D. Angst et D. Calame.